

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE : Montmagny Sports est ouvert à tous ceux désirant pratiquer le sport de leur choix, dans la liberté des croyances et des opinions de chacun.

ARTICLE 1 : Avoir l'esprit sportif, d'entre aide.

ARTICLE 2 : Etre assidu, ponctuel et respectueux auprès des professeurs et des autres adhérents, Toute absence devant être justifiée pour les mineurs par une lettre d'excuse des parents ou un certificat médical.

ARTICLE 3 : La section décline toute responsabilité, en dehors des heures de cours (avant ou après). Les parents doivent s'assurer que les enfants sont bien pris en charge par le professeur ou un membre de la section.

ARTICLE 4 : Respecter les installations mises à disposition (adhérents et entourage).

ARTICLE 5 : Avoir une tenue de danse ou de gymnastique adaptée à chaque cours, les cheveux longs étant maintenus par un élastique ou une barrette.

ARTICLE 6 : Ne pas porter de bijoux, ne pas fumer, ni mâcher de chewing gum (cours et vestiaires).

ARTICLE 7 : Participer aux galas et manifestations de l'année, **être accompagné impérativement d'un adulte pour les mineurs.** Comportement correct exigé.

ARTICLE 8 : Respecter les tenues de galas prêtées par la section et **les rendre propres et en bon état. En cas de dégradation, il sera demandé un remboursement.**

ARTICLE 9 : Etre à jour de ses cotisations, **toute année commencée étant due.**

ARTICLE 10 : Retourner dans les plus brefs délais impérativement signé le talon du présent règlement à la section après lecture .

NOM du parent responsable de l'élève : _____

NOM _____ Prénom _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement

DATE : _____

SIGNATURE

Mention Lu et Approuvé